

POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL  
DE  
L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS  
AUX YEUX

SOMMAIRE

Rapport moral. — Rapport Financier. — Pour l'extension du statut. — La réception à l'Américan Légion. — Notre concert du 29 Janvier. — L'Assemblée Générale de 1939. — Nos Maisons de repos. — Commission d'Etude pour les Maisons de repos. — L'appareil à dessiner Leveau. — Bibliothèque Braille. — Le Livre Parlé. — Bibliographie : *L'Etreinte de l'Ombre*.

Chronique de l'U.A.G.

Entre nous. — Cotisations 1939. — Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 17 Décembre 1938 — Assemblées annuelles de nos Sections. — Avis divers. — Listes de Donateurs. — Questionnaire Maisons de Repos

ADMINISTRATION : SIÈGE DE L'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : TRINITÉ 85-83 Chèque Postal : PARIS 160 31

82606

### Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.  
 SCAPINI, Président honoraire.  
 BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.  
 FAVRET, Secrétaire général honoraire.  
 CONAN, Secrétaire général honoraire.  
 AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

### Conseil d'Administration

*Président* : CONAN.  
*Vice-Présidents* : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.  
*Secrétaire général* : AMBLARD.  
*Trésorier* : Gaston L'EVESQUE.

*Membres* : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRISSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERINDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (*Maurice*), ROY (*Georges*), SATGÉ, SCAPINI.

### Comité d'Action

Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente honoraire</i> .	Mme du Bos ;
<i>Président</i> : M. de Traversay.	Mme Broquin ;
<i>Vice-Présidentes</i> {	M. de Chaumont-Quitry ;
	M. Chepfer ;
{ Mme Contamin.	Mme Chevalier ;
{ Mme L'Evesque.	Mlle Jalaguiet
<i>Secrétaires</i> {	Mme Lévy-Weis ;
	M. Bloch, <i>adjoint au Trésorier</i> ;
{ M. Iweins, <i>Secrétaire du Comité d'Action</i> .	M. Julien Mayer ;
M. Auterbe, <i>Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »</i> .	Colonel de Traversay.

## BULLETIN MENSUEL

DE

## L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

### RAPPORT MORAL

présenté par le Conseil d'Administration

de l'Union des Aveugles de Guerre

sur l'exercice 1938

La Grande Guerre était à peine terminée que l'Union des Aveugles de Guerre, déjà en formation dans l'esprit de beaucoup, était officiellement créée le 18 décembre 1918.

Vingt ans déjà depuis ce jour et nous sommes amenés à examiner aujourd'hui ce que fut l'action de notre Groupement pendant l'année qui vient de se terminer. Nous pourrions nous permettre de jeter un regard d'ensemble sur ce que furent ces vingt années, mais ceci dépasserait le cadre d'un rapport annuel, et nous nous contenterons de dire que l'U.A.G. fut la première des Associations spécialisées qui fut fondée et que, grâce à elle, grâce à l'action des aveugles, les plus grands mutilés lui doivent en majeure partie l'amélioration de leur sort.

L'examen qu'on trouvera plus loin de l'activité des différentes branches de notre Association dira, par le simple exposé des chiffres, quelle en fut la progression constante et si, par comparaison avec ces données, on confronte le premier bilan, riche seulement d'espoir, nous devons avant tout rendre hommage aux premiers camarades dirigeants qui ont toujours eu confiance dans les aveugles de guerre et qui ont tracé le chemin de notre Association.

A la fin de 1937, la situation des Aveugles de Guerre, qu'on aurait souhaité voir définitivement réglée, était encore l'objet de toute l'attention des dirigeants de l'Union, car le coût de la vie sans

cesse croissant faisait sentir sa dure répercussion sur la valeur d'achat de nos pensions. Un rajustement général des pensions accordant six pour cent de majoration venait d'être obtenu, mais nous, qui ne pouvions attendre une revalorisation d'un salaire ou autre émolument, étions chargés de demander une augmentation supplémentaire.

C'est alors que commença l'action déjà amorcée afin d'obtenir une augmentation de notre allocation dite du statut, augmentation que nous avions raisonnablement fixée à dix pour cent, à cause des circonstances graves où le pays se trouvait. Cette augmentation acquise, en principe, en même temps que l'extension du statut en faveur de nos camarades exclus, ne fut votée à la Chambre des Députés qu'en mars dernier, et nous devons remercier particulièrement notre camarade Bloncourt et notre ami M. Besse, Président de la Commission des Pensions de la Chambre, pour l'appui qu'ils nous apportèrent en cette circonstance.

Les membres de l'Union des Aveugles de Guerre ont été tenus au courant de toutes les démarches que leurs délégués entreprirent en même temps que les membres du Comité d'Entente. La lecture des bulletins de l'année donne une idée des interventions qu'il fallut faire auprès des Ministres des Pensions et des Finances, comme auprès des diverses Commissions. Les Assemblées, à ce moment là, ne tenaient que des sessions très courtes et l'examen du projet, par le Sénat, risquait d'être remis à une époque lointaine.

Le temps pressait, quand des Sénateurs anciens combattants, comme MM. Rogé, rapporteur, Even, Président de la Commission compétente, Thoumyre, Président des Sénateurs anciens combattants, firent toute diligence pour que M. Linyer put enfin déposer son rapport à la Commission des Finances. Nous les remercions tous, car l'adoption de ce projet par cette Commission permit qu'enfin fut signé, le 17 juin, le décret qui nous donnait satisfaction. Les dix pour cent supplémentaires sur le statut étaient acquis, ainsi que l'extension de la loi du 22 mars 1935.

Nous rencontrons en ce moment bien des difficultés, surtout des lenteurs administratives, pour l'application de cette extension, mais néanmoins nous pouvons dire, qu'en cette année 1938, nous avons pu presque complètement uniformiser les droits de tous nos camarades de l'Union, l'examen des dossiers des exclus étant la tâche qui nous reste à faire exécuter promptement.

Nous serions donc complètement satisfaits si malheureusement la situation générale du Pays ne pesait lourdement sur son économie. Nous ne voulons pas rappeler les angoisses que nous avons

ressenties l'automne dernier mais, par suite des charges imposées par les nécessités nationales, nous constatons un nouveau renchérissement de la vie. Le Bureau et le Conseil de l'Union ont suivi cette question de très près et, avec prudence, ils veilleront à ce que soit conservé, pour des hommes dont la pension est chose vitale, le moyen de vivre décentement.

Parmi les charges nouvelles, une taxation, peu lourde en soi, mais fort désagréable dans son principe, nous était appliquée en matière de chemins de fer, comme à tous les voyageurs, non seulement pour nous, mais aussi pour nos guides. Ces droits de gare et de contrôle viennent d'être supprimés pour nos tierces personnes ; juste décision, car nous tenons particulièrement à ce que la gratuité absolue du guide soit respectée, comme c'est d'usage dans tous les Pays étrangers.

Nous avons fait aussi des démarches pour que, dans la nouvelle codification du rail et de la route, soient modifiés les tarifs mis en vigueur sur les autocars remplaçant les lignes d'intérêt secondaire supprimées. Nous ne bénéficions en effet, présentement, que d'une réduction de 50 0/0 pour nous et pour notre guide, voir même de 30 0/0 sur certaines lignes d'autocars, et nous sommes heureux d'apprendre que, dans le projet de codification, le Ministre des Travaux Publics a fixé cette réduction à 75 0/0 pour l'aveugle, ainsi que pour son guide, dont nous voudrions obtenir le voyage gratuit.

Dans toutes ces démarches, nous avons toujours été soutenus par le Bureau de la Confédération des Anciens Combattants auquel nous adressons nos remerciements. Nous l'avons déjà fait quand notre camarade Rivollet, entouré des membres de son Bureau, nous a fait le plaisir de venir déjeuner à notre Maison de la rue Blanche, où nous avons eu l'honneur également de recevoir des Ministres des Pensions comme MM. Lasalle et Champetier de Ribes.

Dans cette Maison, nos éminents visiteurs réalisent alors ce qu'est notre Groupement, ils en apprécient aussi toute la valeur et des personnes comme Mr. William Nelson Cromwell, Président de l'American Braille Press, et tout récemment encore le Maréchal Pétain, ont bien voulu nous adresser leurs encouragements autorisés.

Cette Maison, ouverte depuis deux ans, a maintenant trouvé sa formule de fonctionnement. Aveugles de Paris ou de Province, nous en profitons largement en nous y retrouvant avec nos familles. On a servi, en 1938, 5.051 petits déjeuners, 7.970 déjeuners et 6.862 dîners ; 510 camarades y ont effectué un séjour plus ou moins long,

représentant dans l'ensemble 4.401 journées. Nous y recevons également nos amis, nous y organisons des fêtes et nous avons eu la grande satisfaction, le 11 novembre, d'y donner un déjeuner de 190 couverts. L'aménagement de ce Foyer s'est poursuivi afin de le rendre plus confortable et reposant, et l'édification de deux vérandas, en prolongement de notre salle à manger et de notre salle des fêtes, permettra sans doute que notre prochaine Assemblée Générale ait lieu chez nous. Ce serait alors une grande joie pour les Aveugles de Guerre de tenir leurs assises annuelles dans leur Maison de la Rue Blanche.

Pour faire vivre cette Maison, une propagande soutenue et discrète nous amène de nouveaux amis, nous fait connaître davantage, et nous voulons dire ici toute notre reconnaissance à tous les bienfaiteurs qui nous ont témoigné cette année encore leur efficace sollicitude.

Nous ajouterons, qu'avec nos camarades des Gueules Cassées, nous tirons de la Loterie Nationale des ressources, dont une partie est affectée au fonctionnement de notre Foyer, qui aura à abriter de plus en plus de camarades se trouvant seuls dans la vie.

La mort laisse aussi, seules et bien désemparées, les femmes de nos camarades qui graduellement disparaissent. C'est en pensant à elles que les membres de l'Union ont bien voulu faire un effort supplémentaire en leur faveur. L'Assemblée Générale dernière a mis sur pied une Caisse de Prévoyance où, par une cotisation supplémentaire, on pourra servir une allocation de 10.000 francs aux veuves de ceux qui ont fait cet acte de solidarité. 1.200 camarades ont adhéré à ce mouvement et, depuis le 11 novembre, plusieurs des compagnes de nos disparus ont reçu l'allocation prévue qui, venant s'ajouter à celle que verse l'Union dans ce cas, leur permet de faire face aux premiers besoins de leur nouvelle vie. Cette Caisse de Prévoyance était une chose que nous attendions et nous sommes heureux d'avoir pu réaliser cette Section d'entraide.

Dans ce même ordre d'idées, la dernière Assemblée Générale a relevé l'allocation décès de 50 francs par année de présence du camarade, somme qui doit être versée un an après le décès, plus une somme de 500 francs la seconde année. De cette façon, l'U.A.G. veille pendant trois années sur les compagnes des disparus, ce qui renforce encore les liens familiaux qui nous unissent.

En 1938, comme l'année précédente, 38 camarades sont décédés. Les allocations versées aux veuves ou autres ayants-droit se sont élevées à la somme totale de 172.048 francs.

D'autres allocations sont également attribuées par la Caisse Fraternelle dans différents cas, spécialement celui de maladie. On sait combien la maladie touchant un aveugle de guerre, ou plus encore sa compagne, amène de perturbations dans son foyer, c'est pourquoi l'Assemblée Générale, suivant les conseils du Bureau et de la Commission de Caisse Fraternelle, a modifié le barème en vigueur, en s'attachant surtout à atténuer les frais supportés en cas de maladie longue et coûteuse et de grave opération. 156.637 francs 85 ont été alloués, en remboursement partiel des frais médicaux et pharmaceutiques supportés par nos camarades, ce qui représente un allègement certain du budget d'une famille se trouvant en difficultés.

L'Union a voulu aussi, cette année, étendre son action de solidarité en marquant son intérêt à certaines catégories de personnes qui ne sont pas membres de notre Association, mais qui cependant nous préoccupent, telles les femmes de nos camarades devenues veuves depuis un certain temps et qui font appel à nous, et aussi certains anciens combattants devenus aveugles, non du fait de la guerre, mais qui à ce double titre d'anciens combattants aveugles, méritent de retenir un peu notre attention. Cette caisse a versé quelques secours se montant à la somme de 6.700 francs, regrettant de ne pouvoir faire davantage pour des cas parfois pitoyables.

Nous enregistrons heureusement encore quelques naissances dans les familles de nos camarades, 32 cette année, pour lesquelles 9.600 francs ont été versés, représentant le petit cadeau traditionnel de 300 francs accordé à l'occasion de cet heureux événement.

La maison où l'on abrite sa famille, où l'on se sent chez soi, a encore chez les aveugles de guerre son attrait tout spécial et, en 1938, 18 demandes de prêts maisons ont été agréées par notre Commission qui, de ce fait, a avancé une somme de 259.000 francs. Les remboursements s'effectuent normalement et votre Conseil d'Administration a pensé, qu'en considération du coût maintenant très élevé de la construction, l'Union pourrait prêter une somme maximum de 20.000 francs pour l'achat ou la construction d'une maison. C'est là une aide très efficace pour l'avenir et la quiétude de nos familles, et nul doute que la prochaine Assemblée Générale ratifie cette décision prise par le Conseil.

Nous terminerons cet examen de l'action de solidarité de l'Union, dont les membres de la Commission de Caisse Fraternelle sont les bons agents exécuteurs, en disant que les prêts exceptionnels, qui rendent un service momentané aux adhérents, ont été accordés pour une somme de 55.000 francs.

Après avoir pensé aux décédés, aux malades, l'Union pense également à la période des beaux jours, où des vacances sont nécessaires et nous sommes heureux de constater que nos maisons de repos obtiennent toujours le même succès. C'est d'abord Franceville où, par un programme échelonné, nous nous sommes efforcés d'apporter le maximum de confort dans nos Pavillons et nous croyons avoir réussi à rendre toujours plus agréable cette coquette station, tout en lui conservant son caractère particulier tant apprécié de nos camarades. Cette année encore, nous n'avons pu donner satisfaction à tout le monde, cependant 80 camarades avec leurs familles séjournèrent sur la Côte Normande, à leur grande satisfaction.

« Le Manestou », à Sainte-Maxime, accueille toujours nos camarades tout le long de l'année. Nous y avons fait installer le chauffage central, afin de leur permettre d'y passer à l'aise les quelques mauvais moments d'hiver, heureusement rares sur la Côte d'Azur.

Des locations ont été faites, comme d'habitude, à Malo-les-Bains, à Vals-les-Bains, à Lacanau, mais cette année, au lieu de Vichy, Royat et Chatellaillon sont devenus de nouvelles stations pour nous. Nous devons dire qu'elles ont eu un très grand succès soit par goût du nouveau, soit par l'agrément de la station, facteurs qui interviennent dans le choix des locations.

Un autre Centre, qui ne nous appartient pas, fut ouvert cette année pour les vacances, c'est le Foyer de Bouleville, nouvellement aménagé par l'Office National. Nous ne devons pas oublier que Mme Marthe Brandès légua cette propriété pour les aveugles de guerre et, en complet accord avec l'Office National, nous avons pu y diriger 40 familles de nos camarades qui se sont trouvées enchantées de ce séjour reposant. Nous remercions vivement l'Office National de faire tous ses efforts pour rendre la vie extrêmement agréable à Bouleville et sommes persuadés que ce Foyer sera de plus en plus fréquenté. A ce propos, nous ne pouvons pas nous empêcher de nous rappeler qu'en septembre dernier, au moment où la tranquillité de la capitale et de nos régions frontalières était menacée, Franceville où nous leur avons réservé un abri, fut un refuge tout indiqué pour bien des familles inquiètes. C'était malheureusement insuffisant et Bouleville reçut à son tour nos camarades s'y réfugiant avec leurs femmes et leurs enfants en attendant que cesse cette période d'anxiété. Comme vous pouvez le voir, vos dirigeants se sont préoccupés alors de la sécurité de bien des familles et c'est là une nouvelle preuve de la grande confiance que beaucoup mettent en notre Union.

Dans nos bureaux, l'activité a toujours été aussi grande que précédemment, grâce à notre dévoué personnel qui, au courant

des affaires, fait tout son possible pour donner satisfaction à tous. Notre bulletin mensuel a paru régulièrement ; la propagande, le courrier habituel, les circulaires, ont été encore cette année le travail de notre Administration.

Nous devons mentionner une branche qui s'est singulièrement développée au cours de 1938, c'est le Livre Parlé. Mis en service l'année dernière, le prêt des disques a augmenté dans une très grande proportion, les lecteurs sont maintenant très nombreux et, grâce à des facilités d'acquisition qui leur ont été données, de nombreux appareils ont été vendus ces derniers temps.

Trente-deux ouvrages bien enregistrés sont maintenant en rayons et de très nombreux auditeurs ont déjà tout dévoré, attendant les parutions prochaines. Aussi, après quelques difficultés rencontrées dans la fabrication des disques, l'enregistrement va se faire avec une cadence plus accélérée, grâce à l'énergique direction de M. Raverat, le Secrétaire Général de l'American Braille Press. Devant ce nouveau mode de lecture qui nous affranchit davantage, comment ne pas remercier profondément Mr. William Nelson Cromwell, dont la grande générosité nous permet d'avoir, à l'heure où nous voulons et pour le temps qui nous plaît, un excellent lecteur, nous faisant vivre un ouvrage parfaitement choisi. Nous pourrions être bientôt, grâce à Mr. William Nelson Cromwell, au même rang que certains pays étrangers où le livre parlé est extrêmement répandu chez les aveugles, et nous prions notre grand ami de trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Ceci ne nous empêche pas de pratiquer toujours le Braille, en empruntant de nombreux volumes à notre bibliothèque où Mme Chevalier s'acquitte toujours avec compétence de ses fonctions de bibliothécaire, aidée par ses dévouées collaboratrices, Mmes Contamin et l'Evesque, membres de notre Comité d'Action.

Ce Comité est toujours près de nous pour nous aider en toutes circonstances ; nos camarades ne seront pas surpris quand nous leur dirons que M. de Traversay demeure son infatigable Président, M. Bloch, l'avisé organisateur des fêtes et M. Iweins, un très fin conseiller. Le Bureau compte toujours parmi ses membres M. l'Evesque, son très dévoué trésorier. Que tous ces amis soient remerciés pour leur durable et efficace collaboration.

Nous ne sommes heureusement pas abandonnés de nos amis voyants et, en dehors de l'Union, nous trouvons près de nous, la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » qui apporte son aide efficace quand une détresse est signalée chez un de nos camarades. Nous remercions sincèrement son Président, le Général

Sainte-Claire-Deville, de sa paternelle affection et nous aurons une pensée pour le Directeur de cette Œuvre, le Colonel Jamet, décédé en août dernier, qui fut toujours si obligeant jusqu'aux derniers jours de sa vie.

C'est dans les conditions rapidement examinées dans ce rapport que notre Association commence sa vingt-et-unième année d'existence. On voit qu'elle n'a fait qu'augmenter sa vitalité, ses moyens, sa cohésion. Trois nouvelles Sections se sont formées en 1938, marquant le désir toujours plus grand de rapports plus étroits entre nous. L'esprit U. A. G. iste est bien vivace dans notre Groupement, comme l'esprit ancien combattant, qui a certainement compté dans les heures troubles que nous avons passées.

Le Conseil d'Administration de l'U. A. G., soyez-en certains, chers Camarades, continuera dans cette voie pour le plus grand bien de tous et vous assure de son entier dévouement pour la cause des aveugles de guerre.

LE CONSEIL.

## RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 9 des Statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'« Union des Aveugles de Guerre », au 31 décembre 1938, telle qu'elle résulte des opérations effectuées au cours de l'Exercice.

### RECETTES AU COURS DE L'EXERCICE :

Cotisations des membres titulaires .....	Frs	15.600	»
Rachat de cotisations .....		1.200	»
Subvention de l'Office National des Mutilés .....		36.000	»
Subvention de l'Office National des Mutilés : 1 <sup>er</sup> versement pour aménagement et réfection de la Maison de l'Aveugle .....		152.480	»
Bienfaiteurs, donateurs, legs, Loterie Nationale ....		2.679.959	83
Dons et subventions avec affectation Maison de l'Aveugle .....		27.677	35
Intérêts de l'argent placé .....		662.150	12
Intérêts sur le fonds Kahn .....		400	»
Location des Maisons de Repos .....		17.912	65
Location des logements immeubles rue Blanche et rue Ballu .....		20.152	30
		<hr/>	
		3.613.532	25
Cotisations et intérêts Caisse de Prévoyance .....		440.430	»
		<hr/>	
Total .....	Frs	4.053.962	25
Dépenses .....		1.248.927	52
		<hr/>	
Solde à reporter .....		2.805.035	73

Les DEPENSES au cours de ce même Exercice se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et taxes .....	Frs	5.843	20
Chauffage, éclairage, eau .....		71.570	05
Bulletin et imprimés .....		61.340	95
Timbres correspondance et télégrammes .....		10.407	35
Fournitures de bureau .....		18.263	90
Propagande .....		55.878	30
Remboursement des frais du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier .....		23.000	»
Déplacements des administrateurs et des membres de l'Union .....		24.477	95
Groupements régionaux .....		7.914	20
Personnel .....		113.524	»
Assurances du personnel .....		3.736	45
Assemblée Générale .....		25.312	20
Allocations naissances .....		9.600	»
Allocations décès .....		172.048	»
Allocations caisse maladie .....		156.637	80
Allocations legs Antola .....		1.000	»
Allocations aux camarades ayant eu leur pension sup- primée .....		22.800	»
Allocations Caisse de solidarité .....		6.700	»
Frais sur prêts maisons familiales .....		428	90
Location de Maisons de Repos dans diverses régions..		72.916	85
Franceville : entretien, fonctionnement, surveillance, aménagement, réparations .....		85.591	20
Bibliothèque, discothèque, journaux .....		53.225	75
Courses .....		695	20
Charges afférentes aux legs .....		3.326	30
Frais de banque et sur titres en dépôt .....		10.587	42
Souscriptions, cotisations et divers .....		2.819	75
Fonctionnement de la Maison de l'Aveugle, Bar, Res- taurant, Hôtel .....		189.281	75
		1.208.927	52
Allocations Caisse de Prévoyance .....		40.000	»
		1.248.927	52
Total .....	Frs	1.248.927	52

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Si, parfois, les dépenses effectivement engagées ont légèrement dépassé les prévisions budgétaires, nous avons le devoir de vous faire remarquer que, d'une part, le total de nos opérations est resté dans l'ensemble nettement inférieur aux dites prévisions, et que, d'autre part, les dépassements de crédits constatés intéressent les dépenses faites dans l'intérêt de la collectivité et à seule fin de maintenir intangibles les avantages que les camarades retirent de la marche générale du Groupement et du bon fonctionnement de la Maison.

Votre Conseil d'Administration a eu la constante préoccupation de ne jamais engager de dépenses que dans la limite de rentrées certaines ; et c'est l'application de cette sage politique qui nous permet, cette année encore, de vous présenter des comptes en parfait équilibre.

La prévoyance que nous avons montrée dans nos placements, les bénéfices que nous avons réalisés sur les amortissements de titres, le revenu de notre compte de report (3 % en moyenne pour l'exercice 1938), la hausse du cours en Bourse des Fonds d'Etat, sont autant de facteurs qui ont contribué à la prospérité indubitable de notre situation financière, et partant, à une augmentation appréciable de nos revenus.

Mais nous avons compris que la satisfaction légitime de nos besoins croissants allait peser lourdement sur nos revenus et vous admettez avec nous que nos revenus n'auraient tardé à s'avérer nettement insuffisants si nous n'avions recherché des ressources nouvelles, dont l'encaissement concomittant à nos dépenses devait faire jouer également les deux éléments principaux de notre balance.

C'est ainsi que les améliorations notables, qu'à l'usage nous avons jugé d'apporter dans la Maison, ont fait l'objet de dépenses en grande partie amorties par une subvention spéciale de l'Office National des Mutilés et Réformés ; et nous nous devons d'apprécier d'autant plus hautement le geste généreux de cet organisme que nous sommes autorisés à vous faire savoir que les 152.480 frs (cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt francs), objet de ladite subvention, ne constituent qu'un acompte sur la somme qui nous sera soldée, en définitive, par l'Office National, lorsque nous aurons justifié de l'exécution d'une nouvelle tranche de travaux.

De même, le bon fonctionnement des services ménagers de la Maison nous oblige à exposer des frais, dont la diversité décele, en fin de compte, une somme relativement assez importante : Or, vous

savez tous que c'est au bénéfice laissé par la vente des dixièmes de la Loterie Nationale que nous devons de pouvoir faire aisément face à de telles dépenses.

Ce rapide exposé vous montre le souci qu'a toujours eu votre Conseil d'Administration de faire, au gré des circonstances, la plus juste utilisation des fonds mis à sa disposition.

★

Vous n'avez pas été sans avoir remarqué l'importance de nos disponibilités monétaires au 31 décembre 1938 ; nous nous devons de vous la justifier : la lecture attentive des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration de 1938 vous a permis de suivre les fréquents exposés du Bureau relativement aux démarches entreprises pour la réalisation du Legs Goldenberg.

Vous savez donc que le montant de l'actif, provenant de la liquidation de cette succession par votre notaire, doit être reversé par nous à la Cité des Aveugles de Guerre de Nice. Ce serait chose faite si, en dernière heure, quelques difficultés d'ordre législatif n'avaient surgi que nous nous efforçons d'ailleurs d'aplanir ; force nous fut donc de débloquer de notre compte de report une somme approximative de 250.000 francs (deux cent cinquante mille francs) afin de pouvoir la remettre à première réquisition justifiée des heureux bénéficiaires.

D'autre part, notre portefeuille de valeurs s'est trouvé sensiblement accru, au cours de l'exercice, par le placement des sommes recueillies grâce à la louable générosité de donateurs, anonymes ou autres. C'est ainsi qu'une somme approximative d'un million sept cent mille francs (1.700.000 francs) est venue grossir ce chapitre de notre actif. Toutefois, nous vous signalons qu'il n'apparaît dans nos comptes qu'une somme de un million trois cent mille francs (1.300.000 francs).

En effet, obéissant toujours aux mêmes directives, nous avons immédiatement prélevé sur cette augmentation une somme de quatre cent mille francs (400.000 francs), qui a servi à constituer la première mise de fonds de notre Caisse de Prévoyance, en conformité d'ailleurs avec les décisions de l'Assemblée Générale de l'année dernière.

A ce propos, il nous semble intéressant de vous fournir quelques précisions sur les opérations de cette Caisse, depuis sa fondation. Sachez tout d'abord que quatre veuves de nos camarades ont bénéficié de l'allocation de 10.000 francs (dix mille francs) prévue

par le règlement. Quelque pénible que puisse être l'évocation de ces bénéficiaires, nous avons ainsi réalisé un geste humain de solidarité, dont la nature même nous tenait à cœur depuis longtemps. Nous ne croyons pas inutile de vous donner la composition au 31 décembre 1938 de ce fonds spécial de réserves.

Ce fonds est alimenté par le prélèvement de 400.000 francs sur les disponibilités financières de l'U.A.G., par le versement de 430.400 francs de cotisations, par la perception de 10.000 francs d'intérêts et de 30 francs de dons. De ces 840.430 francs (huit cent quarante mille quatre cent trente francs) il y a lieu de déduire les 40.000 francs (quarante mille francs) versés aux quatre veuves ; la différence, soit 800.430 francs (huit cent mille quatre cent trente francs) est représentée par les écritures comptables suivantes :

Valeurs en portefeuille :

392.000	»	Caisse autonome 5 % 1938.
99.625	»	100 bons Trésor 5 % septembre 1938.
99.761	35	100 bons Trésor 5 % décembre 1938.
100.261	40	100 bons Trésor 5 1/2 % février 1938.
90.574	50	94 obligations Maroc 6 % 1937.
16.777	75	espèce en dépôt chez M. Sargenton.
<hr/>		
799.000	»	
1.430	»	en caisse à l'U.A.G.
<hr/>		
800.430	»	

★

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans vous justifier la somme de 14.949 fr. 45 (quatorze mille neuf cent quarante neuf francs, quarante cinq centimes), qui figure à l'actif de notre Bilan, comme représentant la valeur actuelle des immeubles de la Succession Guesnon. L'an passé, ce poste accusait un chiffre de 104.000 frs (cent quatre mille francs). Cette différence provient de ce que l'ordre de vente que nous avons donné au notaire, chargé de la liquidation de la Succession, n'a pu être entièrement exécuté. La somme de 14.949 fr. 45 susvisée représente donc la valeur des immeubles invendus. Nous espérons d'ailleurs, être plus heureux cette année en achevant la réalisation de cette partie de notre actif.

Nous vous signalons, d'autre part, que nous avons procédé cette année, sur les mêmes bases que l'année dernière, à l'amortissement de nos immeubles, de notre matériel et de notre mobilier. Le total de ces amortissements s'élève à la somme de 372.135 fr. 85 (trois cent



soixante douze mille cent trente-cinq francs, quatre vingt-cinq centimes), dont voici le décompte :

Immeuble rue Ballu .....	29.250 »
Immeuble Franceville .....	32.580 »
Matériel mobilier Franceville ....	19.701 25
Matériel mobilier Maison .....	58.675 50
Maison de l'Aveugle .....	231.929 10

Total ..... 372.135 85

de sorte que les sommes portées à l'actif de notre Bilan, au poste « Immobilisations » représentent la valeur actuelle de cette partie de notre actif, déduction faite des amortissements sus-énoncés.

Nous estimerions cet exposé incomplet si, après avoir commenté nos opérations comptables et parlé de nos camarades décédés, nous ne réservions une mention spéciale pour les vivants. Nos préoccupations sont allées vers eux, lorsque votre Bureau a porté tous ses efforts sur la création et le développement du Livre Parlé. Notre tâche, d'ailleurs, a été sérieusement facilitée par la bienveillante collaboration de l'American Braille Press.

Vous savez, d'ailleurs, que nous avons enrichi notre discothèque d'un certain nombre de disques, ce qui nous a entraîné à dépenser une cinquantaine de mille francs. Nous avons également mis à la disposition des camarades, les appareils tourne-disque qu'ils nous ont demandé, et nous leur avons facturé comptant ou avec des facilités de paiement.

Contrairement à ce qu'il nous a été donné de vous faire remarquer pour certaines de nos dépenses, nous n'avons pas, dans le cas présent, trouvé encore la source où puiser des crédits exceptionnels de nature à compenser, au moins dans une certaine mesure, les achats ainsi réalisés. Votre Bureau, malgré cette absence de compensation, n'a pas hésité à poursuivre l'œuvre entreprise, persuadé qu'il était de toujours recueillir votre approbation pleine et entière, pour l'ordonnancement des dépenses de ce genre.

Car, il ne faut pas l'oublier, cette merveilleuse invention que constitue le Livre Parlé, permet dorénavant aux Aveugles de Guerre de se livrer, pendant des heures entières, aux joies de la lecture en pleine indépendance, c'est-à-dire, sans le secours d'aucune tierce personne, et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que le Livre Parlé leur a procuré la satisfaction morale d'accomplir, à leur gré, un acte qui doit se classer comme une très importante conquête sur la privation de liberté, résultant de leur glorieuse blessure.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

### ACTIF

#### Immobilisations :

Immeubles Ballu et Franceville ..	556.470 »	
Matériel et Mobilier Franceville ..	73.805 05	
Notre participation achat terrain rue Blanche .....	1.000.000 »	
Immeubles Succession Guesnon ..	14.949 45	
Maison de l'Aveugle : construction	2.086.392 55	
Matériel et Mobilier Maison de l'Aveugle .....	234.702 05	
		<u>3.966.319 10</u>

#### Disponibilités :

Caisse .....	21.364 20	
Crédit Foncier Compte disponible ..	255.484 49	
Crédit Foncier Compte capitaux..	48.445 85	
Banque Nationale pour le Com- merce et l'Industrie .....	113.745 46	
Compte de report .....	1.312.101 13	
Compte de chèques-postaux .....	20.423 39	
Portefeuille .....	12.855.899 10	
		<u>14.627.463 62</u>

#### Dépenses recouvrables :

Prêts exceptionnels .....	41.150 »	
Prêts maisons familiales .....	1.058.690 »	
Appareils pour Livre Parlé .....	76.723 40	
		<u>1.176.563 40</u>

#### Caisse de Prévoyance :

Portefeuille .....	782.222 25	
Compte espèces chez Sargenton ..	16.777 75	
		<u>799.000 »</u>
Total .....	Frs.	<u>20.569.346 12</u>

PASSIF

A. — Amortissements :		
Terrain rue Blanche .....	Frs	1.000.000 »
B. — Fonds de réserve :		
Brioux .....	343.500	»
Kahn .....	13.184 56	
Fluctuations des valeurs ....	642.794 95	
Maison de repos .....	1.500.000	»
Allocations décès .....	5.000.000	»
Caisse Maladie .....	2.000.000	»
Maison de l'Aveugle .....	1.166.370 85	
Fonds de réserve :		
Services U.A.G. ....	7.798.067 51	
		<u>18.463.917 87</u>
C. — Rachat de cotisations .....		31.410 »
D. — Legs Antola .....		22.338 25
E. — Legs Goldenberg au profit de la Cité des Aveugles de Guerre de Nice .....		251.250 »
F. — Fonds de réserve spécial pour la Caisse de Prévoyance .....		800.430 »
		<u>800.430 »</u>
Total .....	Frs	<u>20.569.346 12</u>

POUR L'EXTENSION DU STATUT

L'application du décret du 17 juin 1938, comportant extension de la loi du 22 mars 1935, présentant bien des difficultés pour certains bénéficiaires, nous nous sommes préoccupés du sort des demandes de nos camarades.

En effet, certains nouveaux bénéficiaires ne sont pas encore classés Grands Invalides et doivent le devenir, tels les Blessés Multiples et autres impotents, et ont à comparaître devant certaines Commissions de Réforme qui statuent sur leur cas.

Cependant, la situation des aveugles est différente ; il s'agit pour presque tous nos camarades de l'examen de leurs dossiers. Nous avons demandé au Ministère que les demandes des aveugles soient étudiées avec rapidité, ce qui a été admis par M. le Chef de Cabinet du Ministre. Nous l'en remercions et souhaitons que, sous peu, nos camarades aient de bonnes nouvelles du statut.

H. A.

## LA RÉCEPTION A L'AMERICAN LEGION

---

Nous avons informé nos camarades, dans notre dernier bulletin, que le samedi 28 janvier, l'American Legion avait organisé une réception en l'honneur des membres de l'Union des Aveugles de Guerre.

Ce fut une belle matinée que nous passâmes au Post N° 1 de l'American Legion dans ce Pershing Hall où la salle des fêtes était trop petite pour contenir nos camarades et leurs guides.

Très nombreux étaient ceux qui avaient répondu à l'invitation de nos camarades anciens combattants américains qui, par l'entremise de leur dévoué officier de liaison, notre camarade Clemente, avaient réservé à l'U.A.G. un gala artistique qui fut des plus réussis.

Ce fut Henri Laverne, l'artiste bien connu, qui fut le meneur de jeu, et sa fraternelle autorité dirigea ce concert avec une maestria qui nous éblouit. Des artistes tels que l'imitateur Gany, l'admirable cantatrice Inès Jouglet, le comique Charley, la délicieuse Jeanne Jehanno, Georges Chepfer, et le guitariste hawaïen Kanui, furent longuement applaudis. Puis, Laverne lui-même, avec sa partenaire Jeanne Jehanno, exécutèrent un sketch de spirituelle fantaisie qui fut très apprécié.

On sabla ensuite le champagne et, à cette occasion, le Commandeur de l'American Legion de Paris, notre camarade Ragner, en souhaitant la bienvenue aux Membres de l'U.A.G., dit que dans ce Pershing Hall les anciens combattants américains avaient reçu les plus hautes personnalités, comme le Général Pershing, le Maréchal Pétain, les représentants des grandes Associations, mais que jamais réception ne fut plus émouvante et que ses camarades et lui en conserveraient un souvenir ineffaçable.

Notre Président Conan remercia pour toute l'U.A.G., exaltant l'amitié des anciens combattants Américains et Français, qui ne doit pas s'éteindre et porta un toast à l'American Legion et à la grande République des Etats-Unis.

Ce fut une bien belle manifestation d'anciens combattants qui n'oubliaient pas les heures passées, il y a quelque vingt ans et qui, malgré les soucis présents, étaient bien décidés à ne pas se laisser gagner par aucun pessimisme.

H. A.

---

## NOTRE CONCERT DU 29 JANVIER

---

Profitant de la présence à Paris de nombreux camarades de province, notre concert, qui suit habituellement les réunions de notre Conseil, fut cette fois-ci d'un caractère tout particulier.

Il fut réservé aux chansons de marins, puis aux œuvres de folklore breton, organisé par M. Jean Suscinio, entouré de ses matelots, ses chanteurs et danseurs.

Toutes ces pièces de hautes qualités obtinrent un franc succès auprès de nos camarades et de leurs familles qui apprécièrent la beauté des chants de la mer et la douce mélancolie des chansons et poèmes bretons.

Cette originale après-midi régionaliste est un encouragement à organiser plus tard une manifestation réservée à une autre province.

H. A.

---

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1939

---

On sait que notre Assemblée Générale aura lieu, cette année, le dimanche 30 avril prochain.

Le Conseil d'Administration du 28 janvier a fixé le nombre des Commissions et désigné leurs rapporteurs. Ce sont :

Commission des *Pensions* : rapporteur *Conan* ;

Commission des *Services Intérieurs et de la « Maison des Aveugles de Guerre »* : rapporteur *Amblard* ;

Commission d'*Action Sociale et Prévoyance* : rapporteur *Izaac* ;

Commission de *Propagande* : rapporteur *Guillam* ;

Commission du *Budget* : rapporteur *Favret* ;

Commission des *Questions Diverses* : rapporteur *Guillam*.

Les dates et heures des Commissions seront indiquées ultérieurement.

Nos camarades désireux de soumettre des vœux à l'Assemblée Générale sont priés de nous les adresser dès réception de ce Bulletin. *Les vœux seront reçus jusqu'au 1<sup>er</sup> avril*, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

### Candidatures

Les camarades désireux de poser leur candidature pour le prochain renouvellement partiel du Conseil d'Administration, sont priés de nous le faire savoir avant le 24 février, et devront, à cet effet, nous adresser une copie certifiée conforme de leur carte de combattant (couleur jaune). Afin d'établir le bulletin de vote, les noms des candidats seront tirés au sort en cours de séance du Conseil d'Administration.

Nous donnons ci-après, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs sortants qui sont tous rééligibles. Ce sont : Bardoux, Bertrand, Bois, Derunder, Fauvel, Grillet, Guillam, Lauté, Muller, Noireaux.

## NOS MAISONS DE REPOS

Selon l'usage, ce Bulletin contient un questionnaire que les camarades désirant séjourner dans nos Maisons de Repos devront remplir, en se conformant strictement aux indications qui y figurent.

Cette année, la Commission, composée des Administrateurs et des Délégués de nos Sections Régionales a apporté quelques changements dans le choix des stations louées par l'U.A.G.

La liste de ces stations a donc été fixée comme suit :

- à *Malo-les-Bains* (Nord) : quatre appartements (du 15 juin au 15 sept.) ;
- à *Chatellaillon* (Charente-Inf.) : trois appartements (du 15 juin au 30 sept.) ;
- à *Vals-les-Bains* (Ardèche) : deux appartements (du 15 juin au 15 sept.) ;
- à *Royat* (Puy-de-Dôme) : deux appartements (du 15 juin au 30 sept.) ;
- à *Vernet-les-Bains* (Pyr.-Or.) : deux appartements (du 15 juin au 15 sept.) ;
- dans la région de *Gérardmer* (Vosges) : deux appartements (du 15 juin au 15 sept.).

On remarquera qu'il n'y a plus d'appartements loués cette saison à Lacanau, mais par contre la liste a été augmentée en louant deux appartements à Vernet et deux à Gérardmer.

Bien entendu, à *Sainte-Maxime* (Var), « Le Manestou » (quatre appartements), reste ouvert toute l'année.

*Franceville* est également ouvert toute l'année et le temps de séjour dans nos pavillons n'est compté à nos camarades que pour la période du 15 juin au 15 septembre.

Nous rappelons que sont admis à bénéficier des Maisons Repos, les membres titulaires de l'U.A.G., leur femme ou guide, leurs enfants mineurs et une personne supplémentaire.

Les camarades désireux d'effectuer un séjour dans nos stations devront donc remplir le questionnaire qu'ils trouveront à la fin de ce bulletin, en mentionnant bien exactement leurs noms, prénoms, s'ils sont accompagnés de leur femme ou d'un guide.

Le règlement ne prévoyant l'admission que des enfants mineurs, indiquer le nombre, l'âge et le sexe. Faire savoir également si l'on a l'intention, comme le permet le règlement, d'emmener avec soi une personne supplémentaire.

Le bénéfice d'un logement est strictement personnel et toute dérogation aux présentes instructions est passible des sanctions prévues par le règlement de nos Maisons de Repos.

Afin de pourvoir à la répartition des différents appartements, nous prions nos camarades de détacher, après l'avoir rempli, le questionnaire du présent bulletin et de nous le retourner *avant le 25 mars*.

Les intéressés seront avisés des logements qui leur auront été attribués, il leur sera adressé un règlement de nos Maisons de Repos et certaines recommandations d'ordre pratique. Ils devront alors, dans un délai de trois semaines, faire savoir s'ils acceptent le logement et la période qui leur auront été attribués, ce qui les engagera à respecter le règlement de nos Maisons de Repos.

---

## COMMISSION D'ÉTUDE POUR LES MAISONS DE REPOS

---

Les Administrateurs et les Délégués des Sections sont convoqués le vendredi 27 janvier, à 10 heures du matin, en Commission d'Étude pour fixer le choix des stations de repos de l'U.A.G. pour l'année 1939.

Sont présents. — *Administrateurs* : Conan, Amblard, Izaac, Bertrand, Bois, Brusson, Cabasson, Céré-Labourdette, Courteix, Derunder, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Laffargue, Lagarde, Malgat, Muller, Nicolai, Noireaux, Robert M., Roy G., Satgé. *Délégués des Sections* : Angot (Seine-Inférieure), Chalendar (Gers et Hautes-Pyrénées), Dallet (Ouest), Douet (Algérie), Dupuy M. (Bouches-du-Rhône), Gallard (Maine-et-Loire), Galis (Lot-et-Garonne), Monnier (Haute-Garonne), Mulsant (Rhône), Philippe (Saône-et-Loire), Planquette (Nord).

Les Administrateurs suivants sont également les délégués de leur Section : Brusson (Bordeaux), Lagarde (Limoges), Satgé (Tarn).

Le Président Conan félicite les camarades d'être venus aussi nombreux et spécialement Douet qui représente la Section d'Algérie. Il demande qu'on nomme un Président de séance et Chalendar est désigné pour présider cette Commission.

Le Secrétaire Général rend compte de la saison 1938 en ce qui concerne les diverses locations de l'Union. Il indique le nombre de demandes reçues et les séjours qui ont pu être attribués pendant la saison dernière. La saison a été satisfaisante, 50 séjours ont été attribués dans nos maisons de location, 18 à Sainte-Maxime pendant l'hiver et 16 pendant l'été. A Franceville, 74 camarades ont séjourné, soit au total 158 attributions en 1938.

Robert suggère de demander aux propriétaires des différents centres une location pouvant être faite immédiatement en cas d'événements graves.

Lecture est donnée de différentes lettres de camarades de Province, demandant la location dans diverses stations.

Le Bureau propose qu'on se prononce sur les sommes à affecter aux locations et qu'on procède ensuite à la répartition.

Fauvel serait partisan de fixer si le crédit pour les Maisons de Repos doit être affecté uniquement aux locations ou si une partie est réservée pour dédommager les camarades devant faire des séjours dans différentes stations ordonnées par le médecin traitant. Il rappelle que certains camarades demandent que des stations de repos soient créées en montagne et n'y voit aucun inconvénient si on se place au point de vue de l'extension des Maisons de repos. Dans ce cas, il serait partisan que le budget soit plus important et qu'une réserve supplémentaire soit laissée à la disposition du Bureau.

Après échange de vues entre les Présidents des Sections et les Administrateurs, les locations suivantes sont décidées pour 1939 :

Maintien de : 4 logements à *Malo-les-Bains* (Nord),  
3 logements à *Chatellaillon* (Charente-Infér.).

(Le logement Margarett ne donnant pas entière satisfaction, sera remplacé.)

Sur demande de Dupuy, 2 *logements* sont maintenus à *Vals-les-Bains* (Ardèche).

Maintien de 2 ou 3 *logements* à *Royal* (Puy-de-Dôme), suivant appréciation du Bureau et de la Commission.

Satgé demande qu'on remplace Lacanau par Luchon. Lagarde et Courteix sont également d'avis d'avoir une station dans les Pyrénées. Gallard et Dallet seraient partisans d'une location sur la Côte Bretonne (Morbihan ou Loire-Inférieure), Galis demande le maintien de Lacanau.

Le Secrétaire Général demande qu'on se prononce d'une façon définitive sur le choix des nouvelles locations afin que les futurs bénéficiaires puissent faire leur demande en temps utile. Il attire l'attention de la Commission sur les délais nécessités par la publication dans le Bulletin, l'envoi des questionnaires, les délais de réponse et les travaux de répartition de la Commission.

La suppression de Lacanau est décidée. Par contre, 2 logements seront loués dans la région de Gérardmer (Vosges) et 2 logements dans les Pyrénées.

Lagarde signale la station de Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales), qui conviendrait dit-il parfaitement aux camarades et serait moins onéreuse que Luchon ou Cauterets.

Gallard et Dallet acceptent les locations à la montagne, à la condition que leur suggestion soit retenue pour l'année prochaine.

Bois demande que les stations de repos, soient bien considérées comme séjour de vacances, la caisse-maladie remboursant sur justification les frais engagés pour les cures ordonnées par les médecins.

Sur proposition de plusieurs camarades, Robert M. demande qu'un appartement soit loué toute l'année à Saint-Didier (Vaucluse).

Le principe en est retenu pour 1939, les frais pouvant être pris sur le fonds de réserve.

Un crédit de 65.000 francs sera demandé l'après-midi, au Conseil pour les locations des Maisons de Repos, représentant : 40.000 francs crédit initial, 10.000 réserve, 15.000 francs pour Sainte-Maxime.

La séance est levée à midi 10.

## L'APPAREIL A DESSINER LEVEAU

Nous informons nos camarades que l'appareil à dessiner à l'usage des aveugles, inventé par notre camarade Leveau, est en vente à L'American Braille Press au prix de 100 francs.

Cet appareil comprend une planche à dessiner, un té, un rapporteur et une règle gradués.

Ceux que la question intéresserait sont priés de s'adresser directement à l'U.A.G.

## BIBLIOTHÈQUE BRAILLE

### Deuxième liste de doubles exemplaires et d'ouvrages supprimés dont les points sont écrasés

#### ROMANS

1	ABOUT (Ed.). — Le nez d'un notaire .....	3 vol.
2	— Les Jumeaux de l'Hôtel Corneille ..	2 —
197	AICARD (Jean). — Maurin des Maures .....	9 —
*203	BALZAC (H. de). — Eugénie Grandet .. (point écrasé)	6 —
*205	— Le Ménage Orlov .. —	2 —
12	BAZIN (René). — Le moulin qui ne tourne plus .....	1 —
*13	BEDIER (J.). — Le Roman de Tristan et Yseult .....	2 —
172	BELLAMY. — Le Monde en l'an 2.000 .....	3 —
*190	BENOIT (Pierre). — Kœnigsmark .....	6 —
208	— Le Lac Salé .....	7 —
16	BERNARD (Tristan). — Mathide et ses mitaines .....	5 —
384	BOURGET (Paul). — L'enlèvement .....	1 —
25	CHANTEPLEURE (Guy). — La preuve .....	1 —
436	COLETTE. — Chéri .....	5 —
31	COPPEE (François). — Le coupable .....	6 —
220	— Une faute de jeunesse (pt écrasé)	2 —
39	COURTELINE. — Le train de 8 h. 47 .....	5 —
*404	DEKOBRA. — Mon cœur au ralenti .....	7 —
48	DICKENS (Ch.). — Le Grillon du Foyer .....	3 —
50	DUMAS (Alexandre). — Les Trois Mousquetaires .....	28 —
51	DUMAS (Fils). — La Dame aux Camélias .....	5 —
399	ENNES. — La Fille Saccavin .....	1 —
248	FARRERE (Claude). — Trois nouvelles histoires de marins .....	2 —
57	FEVAL (Paul). — Le premier amour de Ch. Nodier ..	1 —
59	FLAUBERT (Gustave). — La Légende de Saint-Julien l'Hospitalier .....	1 —
233	FOLEY. — Cœur de roi .....	8 —

65	FRANCE (Anatole). — Crainquebille .....	2 —
*66	— Le Crime de Sylvestre Bonnard .....	7 (sur 8) —
70	— Le Jongleur de Notre-Dame ..	1 —
71	— Les Sept Femmes de Barbe-Bleue .....	1 —
*72	— L'Orme du Mail .....	6 —
73	— Le Livre de mon Ami .....	6 —
*74	— Monsieur Bergeret à Paris ....	6 —
*237	— Le Lys rouge .....	10 —
*238	— Thaïs .....	4 —
*352	— La Rôtisserie de la Reine Pédauque .....	7 —
361	— Les Dieux ont soif .....	8 —
239	FRAPIE (Léon). — La Maternelle .....	9 —
*76	FROMENTIN. — Dominique .....	7 —
*240	GAUTIER (Théophile). — Le Roman de la Momie ....	5 —
*244	GIDE (André). — Symphonie Pastorale .....	2 —
478	GIRARD. — L'enterrement de Gaillard .....	1 —
82	GYP. — L'amoureux de Line .....	5 —
*87	HALEVY (Ludovic). — Un scandale .....	1 —
88	HANSI. — Professeur Knatschke .....	2 —
*183	HEMON (Louis). — Maria Chapdelaine .....	7 —
184	HIRSCH (Ch.-H.). — La Chèvre aux pieds d'Or .....	4 —
90	HUGO (Victor). — Quatre-Vingt-Treize .....	12 —
92	KIPPLING (R.) — Au tigre ! Au tigre ! .....	1 —
93	— Les Frères de Mowgli .....	2 —
95	— Le Rikiki, Takki, Tavi .....	1 —
252	— Le Capitaine courageux .....	6 —
63	LA FOUCHARDIERE. — Bicard, dit le Bouif .....	6 —
403	LEBLOND. — L'Amour sur la Montagne .....	3 —
261	LE BRAZ. — Les Noces de Laurik Cosquer .....	1 —
101	LICHTENBERGER. — La Guerre au Parc-Monceau ..	1 —
102	— Le Petit Roi .....	8 —
*104	LOTI (Pierre). — Pêcheurs d'Islande .....	5 —
*105	— Les Désenchantées .... (point érasé)	13 —
*343	— Ramuntcho .....	4 —
*406	LOUYS (Pierre). — Aphrodite .....	6 —

106	MARGUERITTE (P.). — L'autre lumière .....	9 —
107	MAUPASSANT (Guy de). — L'auberge .....	1 —
108	— Boule de Suif .....	2 —
141	— Fort comme la mort ..	7 —
142	— Mademoiselle Fifi .....	1 —
143	— Mademoiselle Perle ....	1 —
145	— Le Père .....	1 —
146	— Le Père Milon la Ficelle	1 —
147	— Le Petit Fût .....	1 —
122	— Les Vieux, Deux amis.	1 —
*124	— Pierre et Jean .....	7 —
127	MAYRAN (C.). — Gotton Connizloo .....	2 —
128	MERIMEE (Prosper). — Colomba .....	4 —
129	— Mosaïque .....	3 —
130	— Deux nouvelles (Mattéo Falcone, Enlèvement de la redoute .....	1 —
133	MOUTON (E.). — Le Bœuf .....	1 —
134	MUSSET (Alfred de). — Frédéric et Bernerette .....	2 —
275	— La Mouche .....	1 —
*276	PEROCHON. — Nène .....	9 —
427	— Contes pour dormir à la veillée ....	1 —
344	PEYREBRUNE. — Au pied du mât .....	3 —
142	RABAUD (Adolphe). — Missa Solemnis .....	1 —
143	REGNIER (H. de). — Jours heureux .....	2 —
*189	RENAN (Ernest). — L'Abesse de Jouarre .....	2 —
283	RENARD (Jules). — Poil de Carotte .....	4 —
381	— Les Bucoliques .....	1 —
292	SAND (G.). — La Mare au Diable .....	3 —
145	SANDREAU. — Le Colonel Evrard .....	2 —
146	— Jean de Thommeray .....	2 —
149	SCHOLL (Aurél.). — Guibollard .....	1 —
295	STEVENSON. — L'Ile au Trésor .....	7 —
*299	THARAUD (J. et J.). — Quand Israël est roi .....	5 —
154	THEVENIN. — Les Amours de Ponceau .....	1 —
194	TINSEAU (Léon de). — Dette oubliée .. (point érasé)	7 —
156	TOLSTOI (Léon). — Ce que j'ai vu en rêve .....	1 —

157 TOLSTOI Léon. — Contes pour le peuple .....	3 —
*158 — Le Roman du mariage .....	5 —
161 TOURGUENEFF (Ivan). — Jacques Passinkoff .....	1 —
451 UCHARD. — Mon Oncle Barbassou .....	7 —
162 VALDAGNE (Pierre). — Le Jambon de Grapu .....	2 —
303 VAUTEL (Clément). — Mon Curé chez les Riches ....	7 —
163 VIGNY (Alfred de). — Laurette ou le Cachet rouge ..	1 —
388 — Servitude et grandeur militaires	2 —
166 VILLIERS de L'ISLE-ADAM. — Contes cruels .....	1 —
306 VOGUE (de). — Le Maître de la Mer .....	10 —
168 VOLTAIRE. — Candide .....	1 et 3 —
309 WELLS. — La Guerre des Mondes .....	6 —
348 X. — Quatre nouvelles .....	1 —

---

Tous les doubles d'ouvrages précédemment proposés (voyages) ont été distribués, mais nous pouvons prêter ces mêmes ouvrages en bibliothèque circulante, à tour de rôle, à ceux nombreux que nous n'avons pu satisfaire en dons.

---

## LE LIVRE PARLÉ

Extraits de lettres de camarades qui expriment leur satisfaction de posséder le « livre parlé ».

*Lettre du camarade BRUN, de Talence (Gironde) :*

« ...Ayant reçu dans de bonnes conditions l'appareil du « Livre Parlé », son audition est normale et peut se comparer à celle d'un bon poste radiophonique et égale donc la voix humaine. Il ne sera jamais superflu d'en intensifier la propagande, ce qui sera pour les endurcis, soit de septicisme, soit d'indifférence, une raison de les engager à se faire détenteurs de cet appareil. Ils seront sans aucun doute satisfaits de cette parfaite audition, du texte qu'ils auront choisi, ce qui, au surplus, leur rendra un peu de cette indépendance en partie disparue.

« Remerciant l'U.A.G. de ses heureuses initiatives, veuillez recevoir... »

*du camarade Paul AUBIN, d'Aix-en-Provence :*

« ...Je ne veux pas laisser passer l'occasion de vous dire que j'apprécie les progrès constants et de tous ordres, apportés depuis le début dans la réalisation du « Livre Parlé » dont l'audition me procure de plus en plus de satisfaction... »

*du camarade Paul BEAUCHEMIN, de La Haye-Pesnel (Manche) :*

« ...J'ai bien reçu en son temps l'appareil du « Livre Parlé ». J'en suis très satisfait et ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas en avoir fait l'acquisition plus tôt... »

---



## BIBLIOGRAPHIE

---

### « L'ETREINTE DE L'OMBRE »

Nous sommes heureux d'annoncer à nos camarades la parution du nouveau livre de notre camarade Jean NICOLAI, Administrateur de l'U.A.G. « L'Etreinte de l'Ombre » vient de paraître aux Editions « Les Livres nouveaux ».

Nous extrayons à ce sujet les passages suivants d'un article publié dans la revue « La vie et les idées »... « Tout au long de ces pages, pleines de péripéties émouvantes, c'est tout le drame de la cécité que l'auteur s'est efforcé de dépeindre. Il l'a fait en un langage sobre, sincère et en des touches qui témoignent d'une profonde sensibilité. Nous suivons pas à pas la vie du héros central, aucun de ses actes, aucun de ses sentiments ne nous laisse indifférents, nous nous sentons irrésistiblement mêlés à tous les détails de sa vie. « L'Etreinte de l'Ombre » est au total une œuvre pathétique, vibrante, qui mérite d'être lue ».

Nous sommes certains que nos camarades accueilleront avec joie la publication du nouveau livre de notre Ami Nicolai et que beaucoup tiendront à apprécier le contenu de cet ouvrage.

S

## Chronique de l'U. A. G.

### ENTRE NOUS

---

#### Naissances

Notre camarade et Madame Monbœuf, de Gond-Pontouvre (Charente), nous font part de la naissance de leur petite nièce, née le 22 avril 1938.

Notre camarade et Madame Duhén, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille Monique, née le 19 janvier 1939.

Notre camarade et Madame Barbe, de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur petite fille Renée, née le 4 décembre 1938.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

#### Mariages

Notre camarade Vidal, de Tourville (Calvados), nous fait part de son mariage avec Mlle Soyer, célébré le 28 décembre 1938.

Notre camarade Leblond, de Deville (Seine-Inférieure), nous fait part de son mariage avec Mlle Renault, célébré le 7 janvier 1939.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

## Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Blanc Augustin de Poussan (Hérault), décédé le 23 décembre 1938, dans sa 36<sup>e</sup> année.

Né le 24 février 1894, à Poussan, soldat au 3<sup>e</sup> Zouaves, notre camarade fut blessé le 2 novembre 1917, à Verdun.

Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète ; il était Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire.

Notre camarade Rispal Jean, de Montferrand (Puy-de-Dôme), décédé le 5 décembre 1938, à l'âge de 43 ans.

Né le 14 juin 1895 à Liozargues (Puy-de-Dôme), soldat au 122<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 29 septembre 1915 à Perthes-les-Hurlus. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, Officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une veuve et trois enfants.

Notre camarade Vuillemenot, de Besançon (Doubs), décédé le 8 janvier 1939, dans sa 49<sup>e</sup> année.

Né le 20 février 1890, à Lavernay (Doubs), caporal au 206<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade devint aveugle, le 16 juillet 1918. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il était Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de la Médaille Militaire.

Du frère de notre camarade Nottin, de Francheville (Eure), décédé le 30 novembre 1938.

De la mère de notre camarade Delorme, de Fleury-la-Montagne (S.-et-L.), décédée en décembre 1938, à l'âge de 83 ans.

De la femme de notre camarade Picot, de Yerville (Seine-Inférieure), décédée en décembre 1938.

De la mère de notre camarade Malgloire, de Cremps (Lot), décédée à l'âge de 75 ans.

Du père de notre camarade Cabasson, de Marseille (B.-du-Rh.), décédé le 5 janvier 1939, à l'âge de 80 ans.

Du frère de notre camarade Belliot, de Paris, décédé le 8 décembre 1938, à l'âge de 42 ans.

De la femme de notre camarade Picot, de Yerville (Seine-Inférieure), décédée en janvier 1939, à l'âge de 50 ans.

Du beau-père de notre camarade Launay de Lignon, de Briouze (Orne), décédé le 31 décembre 1938, à l'âge de 72 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

## COTISATIONS 1939

### Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Pruvot 7 fr. ; Leroy H. 30 ; Vuotto 10 ; Faure 5 ; Lutz 5 ; Lapébie J.-B. 5 ; Bentejac 10 ; O. Lefebvre 5 ; Moret 5 ; Colin 10 ; Hachez 10 ; Marchal 5 ; Peigné 10 ; Rochet 10 ; Padois 5 ; Lafay 5 ; Germa 5 ; Nicodème 10 ; Fouillet 5 ; Adam E. 5 ; Tramoy 5 ; Ballu 10 ; Fafet 10 ; Bouchet G. 5 ; Ocere 10 ; Fonchy 5 ; Simon J. 15 ; Souchard 20 ; Padellec 10 ; Campardon 20 ; Fournier U. 5 ; Gérard 10 ; Lassalle 5 ; Radet 10 ; Janson 5 ; Belliot 10 ; Lévy 15 ; Raybaud 5 ; Augé 10 ; Le Nahuec 10 ; Descormes 5 ; Sicard 5 ; Coulaud 5 ; Chaudron 10 ; Boeri 40 ; La Porte 10 ; Dubost P. 10 ; Laurent A. 30 ; Preot 5 ; Catillon 5 ; Dutaud 5 ; Peron 5 ; Boyer 15 ; Fimbel 10 ; Porcheron 10 ; Brebion 10 ; Lucchini 5 ; Houdré 15 ; Leclercq 15 ; Baranger 9 ; Yvon 10 ; Betoux 10 ; Boche 5 ; Brassac 5 ; Durand H. 5 ; Lajouane 10 ; Mary 5 ; Clavier 10 ; Deguerville 10 ; Vitré 5 ; Sausotte 10 ; Mariotti 10 ; Colin 10 ; Le Beuvant 5 ; Hébert 20 ; Cheutet 10 ; Cado 5 ; Denis 5 ; Favereau 10 ; Cantarel 5 ; Munch 5 ; Miremont 5 ; Ducouret 10 ; Doré 5 ; Raphel 5 ; Cheutin 10 ; Lacotas 5 ; Mougin 10 ; Darnaud-Guilhem 10 ; Mersenne 5 ; Soubié 5 ; Duchamp 5 ; Perrichon 10 ; Tourrés 10.

### Cotisations

Serre, Gauthier R., Peigné, Marchal, Rochet, Padois, Vendeville, Vallery, Fabre J., Frenay, Bourdieu, Podevin F., Poirier, Le Hétet, Lafay, Germa, Vachon C., Le Borgne J., Vennier, Lebarbier, Roussel, Boudant (rachat), Chambert, Alvergne, Monbœuf, Fouillet, Nicodème, Feugray, Le Bourlout, Faucon, Adam E., Gallet, Couesnon A., Coat, Barbier E., Castor, Gaetti, Martin G., Tramoy, Poulet, Delaplace D., Gilles R., Mauconduit, Boudault, Legris, Pasco, Leuzy, Guiton, Ballu, Fafet, Buy, Molinier, Rohken, Thépenier, Robin V., Bouchet G., Gaffinon, Badel, Prudhomme, Ocere, Gromelle, Pasquier, Fonchy, Simon J., Bloch, Cochereau, Valdant, Souchard, Dajieu, Cassar, Fournier U., Gérard, Lassalle, Radet, Fleury, Lanuc, Arzagot, Garcin, Sabin, Bachelet, Bouzit, Harrivelle, Bouix, Padellec, Janson, Leveau D., Masson J., Théret, Branger, Delille,

Nadal, Tuscat, Belliot, Péliissier M., Lévy, Brinon, Barbier J., Raybaud, Augé, Odoul, Gohiec, Dubos P., Matinaud, Jallot, Férét, Gailly, Barthélémy, Martin J., Le Nahuec, Nicaud, Ecal, Colleuille, Honoré, Corbel, Garrec, Gesta, de Budt, Justin, Lelarge, Bouchet R., Descormes, Sicard, Coulaud, Chaudron, Massot P., Le Cocq, Berdou, L'Hermitte, Lafaye, Leblond A., Pichonneau, Defours, Duverger, La Porte, Delacroix, Dubost P., Jeannin, Laurent A., Godin, Vernet M., Lantrès, Arhuro, Preot, Gentil, Mariet, Catillon, Marchand, Douale, Grimm, Delfosse, Eychenne, Gresle, Camerey, Moley, Dutrève, Bordier, Messant, Heroin, Chatillon, Dutaud, Boyer, Péron, Loizeau A., Fimbel, Noel H., Lorriau, Delaunay S., Douris, Lalœuf, Porcheron, Vitré, Suscillon, Labbé G., Tauziet, Dessenne, Deguerville, Clavier, Millien, Fraisse, Roche L., Laignel, Burgard, Mary, Lajouane, Durand H., Grillet A., Brassac, Rivemale, Laboulais, Guillard, Boche, Cayrel, Alloï, Collot, Desmons, Prigent, Abbas, Betoux, Herbet, Daraspe, Bouisson, Millet, Courtas, Lehouck, Cloarec, Izembard, Leroy M., Yvon, Dentroux, Guesne, Baranger, Guillobé, Leclercq, Broutin, Houdré, Lucchini, Brehion, Veron L., Falaise, Polette, Pruvot, Massé G., Boucher E., Peyron, Gautier A., Gollardt, Lebrun G., Fevelat, Juif, Leroy H., Amar, Girou, Guilhot, Delmas L., Virot, Adam L., Lamaury, Girard J., Rateau, Vuotto, Marlin, Martin A., Mille, Faure, Etienne, Fargier, Verrier, Lenfant, Liagre, Lapébie J., Aubert A., Navarron, Lutz, Jouny, Chouquet, Grossemy, Corazza, Champey, Paulin, Mas, Tarte, Lioté, Castex, Liabeuf, Médard, Parent A., Croisé, Barbe, Seury, Fournier C., Vialatoux, Vincent J., Bellesœur, Lemaire G., Bentejac, Lefebvre O., Moret, Saussotte, Reyne, Malgat, Bois, Nicolas F., Lacazotte, Bertoni, Noel E., Castec, Duquenne, Renauld, Prevost A., Briant, Le Gouar, Mariotti, Bessac, Riffelmacher, Colin, Coignoux, Debatisse, Mouisset, Secch, Monneret, Vial J., Boissard, Monnin, Cheutet, Cado, Pallier, Desseignes, Berrié, Bougeois, Grimaldi, Lennoz, Galas, Aumont, Fayolle, Hennebicq, Pillon, Favereau, Cantarel, Bobon, Rouvreau, Vin, Cochet, Pinaquy, Vayne, Paillissé, Denis, Favret, Munch, Chancé, Thomas, Moreau A., Girard J., Capet, Glorieux, Meslin, Salembier, Galis, Arnoux, Brusson, Cadot, Vandromme, Guillot, Duffaut, Magat, Marion, Reulet, Miremont, Ducouret, Duplan F., Brunet, Bibois, Ritz, Rollet, Doré, Giloux, Houpert P., Nicolai P., Nicolai J., Delpech, Bardoux, Clairotte, Morin, Depeige, Roumeas, Raphel, Monnier, Philippe, de Bars, Munnier, Lacostas, Neel, Serret, Lartisien, Coniat, Casdagne, Graux, Chenenaille, Guillo, Frapsauce, Poirson, Chabbert, Pottier, Sarret, Fagnon, Khidas, Theodule, Delforge, Mougín, Darnaud-Guilhem, Mersenne, Soubié, Duchamp, Perrichon, Tourrés, Poussin, Cladier, Dupuy M., Michel E., Lefranc.

**Procès-verbal**  
**de la Réunion du Conseil d'Administration**  
**du 17 Décembre 1938**

---

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

*Sont présents* : Conan, Guillam, Izaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Derunder, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Lagarde, Lauté, Malgat, Nicolai, Noireaux, Robert M., Roy G., Satgé.

*Excusés* : Bloncourt, Cabasson, Laffargue, Muller, Scapini.

*Ont donné leurs pouvoirs* :

à Favret : Cabasson,

à Lagarde : Laffargue.

*Assistaient également à la séance* : M. de Traversay, Président du Comité d'Action ; M. Bloch, Trésorier-Adjoint.

*Les camarades* : Barthet, Briant, Charpentier, Chauvel, Guyolot, Lelée, Mathieu, Olivier, Pagenel, Rousseau, Saillot.

*Excusé* : M. Iweins.

1° Le procès-verbal du 15 octobre est adopté à l'unanimité.

2° Les situations financières de septembre et octobre sont adoptées également à l'unanimité.

3° Action en cours. Le Président fait un exposé complet de toutes les démarches effectuées depuis la dernière réunion du Conseil.

Il donne connaissance des différents procès-verbaux des réunions du Comité d'Entente, relate les audiences que ce Comité a obtenues auprès du Ministre des Pensions et du Ministre des Finances ainsi qu'auprès de la Commission des Pensions de la Chambre. Il indique quelle fut la position des délégués de l'U.A.G. dans toutes ces négociations qui ont tendu à obtenir un relèvement de nos allocations.

D'accord avec lui, le Conseil d'Administration estime que les

aveugles de guerre, ayant leur pension comme seul moyen de vivre, occupent une situation spéciale parmi les Grands Invalides.

Après un débat approfondi, où tous les administrateurs étudient la question, le Conseil fait confiance à son Bureau pour veiller aux intérêts des membres de l'Union, sauvegarder les droits acquis et faire son possible pour obtenir une amélioration.

Le Président fait ensuite connaître au Conseil les conditions dans lesquelles le Legs Goldenberg fait au profit de la Cité des Aveugles de Guerre de Nice pourra être remis par l'Union à cette Société.

Le Conseil donne mandat au Bureau de ne remettre ce legs qu'après toutes garanties et décharges valables, afin de dégager la responsabilité de l'Union.

Le Secrétaire Général fait un exposé sur la marche de la Maison. Il indique ce qui a été fait pour l'amélioration de son fonctionnement et fait part des décisions prises avec la Commission de Gestion. Il donne ensuite des renseignements sur la Caisse de Prévoyance et son organisation : les rentrées d'argent, le placement, et les décès qui se sont produits parmi les adhérents.

Malgat demande que les non bénéficiaires du statut puissent adhérer à la Caisse sans payer les intérêts de retard quand ils jouiront de l'allocation aux grands mutilés. Le Conseil surseoit à cette demande qui sera examinée par la prochaine Assemblée Générale.

4° Prêts maisons familiales. — Le Bureau, considérant l'augmentation du prix de la construction, demande au Conseil de porter de 17 à 20.000 francs le maximum des prêts consentis pour construction ou achat de maisons familiales. Le Conseil est favorable à cette modification. Margat demande que le prêt pour réparation soit augmenté, Courteix et Roy G. désirent voir également le prêt pour agrandissement porté de 10 à 12.000 francs. Le Bureau ne s'oppose pas à ces demandes et il est décidé qu'une modification sera soumise à l'Assemblée Générale tendant à porter le prêt pour achat ou construction de maison familiale de 17 à 20.000 francs, celui pour agrandissements de 10 à 12.000 francs et celui pour réparations de 5 à 6.000 francs, le camarade ne pouvant emprunter dans l'ensemble une somme supérieure à 25.000 francs.

5° Le Bureau fait part au Conseil du désir exprimé par nos camarades de Saône-et-Loire et d'Algérie de constituer une Section dans leurs départements. Le Secrétaire Général donne les renseignements reçus sur les réunions préparatoires de ces Sections et le Con-

seil approuve à l'unanimité la formation de la Section de Saône-et-Loire qui sera présidée par le camarade Philippe et celle de l'Algérie, présidée par le camarade Douet.

Sur une question de Fauvel, le Président fait savoir que nos réclamations à propos des diminutions des avantages qui nous sont accordés sur les lignes d'autocars remplaçant les chemins de fer secondaires, n'ont pas encore reçu satisfaction ; néanmoins, nous avons de bons renseignements sur la suppression de la taxe des droits de quai et de contrôle supportés par nos guides. Des informations exactes seront demandées.

6° Le Conseil prononce l'admission en qualité de membre titulaire du camarade Quemeneur Georges, 14, rue Daru, Paris (8<sup>e</sup>), 100 0/0, article 10, titre définitif, carte du combattant. Ce camarade faisait antérieurement partie de l'U. A. G., en qualité de membre temporaire.

Fauvel signale la souscription faite en faveur du « Poumon d'Acier ». Devant l'intérêt général de cet appel le Conseil vote une somme de 500 francs pour le « Poumon d'Acier ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

## ASSEMBLÉES ANNUELLES DE NOS SECTIONS

### Section Départementale des Bouches-du-Rhône

L'Assemblée annuelle de la Section Départementale des Bouches-du-Rhône aura lieu le dimanche 12 mars, dans les salons Longchamps, 32, boulevard de Longchamps, à Marseille, sous la présidence du camarade Conan, Président de l'U.A.G.

Les camarades désirant poser leur candidature au Comité de la Section ou présenter des vœux pour l'Assemblée Générale de l'Union devront les faire parvenir au domicile du Président : Dupuy M., 2, rue Audibert, Marseille (jusqu'au 28 février inclus). Passé cette date, aucune candidature et aucun vœu ne sera admis. Les membres des autres Sections de l'U. A. G. sont cordialement invités à se joindre à nous.

### Régionale du Nord

Il est rappelé aux camarades que l'Assemblée annuelle du Groupement aura lieu le dimanche 19 mars, à 14 heures, Salle du Conservatoire de Musique de Lille, Place du Concert.

L'Assemblée sera placée sous la présidence d'honneur du camarade Izaac, Vice-Président de l'Union des Aveugles de Guerre, représentant le Bureau de Paris.

Elle sera précédée, comme chaque année, d'un déjeuner amical, servi au Restaurant Alcide, entrée Grande Place, à midi très précises ; les camarades pourront s'y rencontrer à partir de onze heures et demie, prix du repas 15 francs net.

Tous les camarades désirant y assister sont priés d'en avertir, avant le 15 mars, le Secrétaire Léon Muret, 55, rue du Cœur Joyeux, à Tourcoing, en indiquant le nombre de places retenues.

La Commission fait un pressant appel auprès des camarades pour qu'ils assistent nombreux à cette Assemblée.

*Le Secrétaire, Léon MURET.*

### Section de l'Ouest

La Section Régionale de l'Ouest tiendra son Assemblée annuelle le dimanche 19 mars prochain à La Roche-sur-Yon (Vendée) sous la présidence du camarade Conan, Président de l'U. A. G.

Les membres de la Section sont invités à assister à cette réunion. Ils recevront en temps utile une convocation individuelle leur donnant tous renseignements complémentaires relatifs au déjeuner et au lieu de réunion.

### Section du Gers et des Hautes-Pyrénées

L'Assemblée annuelle de la Section inter-départementale du Gers et des Hautes-Pyrénées a été fixée au dimanche 19 mars prochain, à 10 heures, Salle de la Manutention à Auch (Gers).

Le Conseil d'Administration de l'U.A.G. sera représenté par le camarade Guillam, vice-Président de l'Union.

### Groupement Régional du Rhône

La Régionale du Rhône informe ses membres que l'Assemblée Annuelle de la Section aura lieu le dimanche 26 mars prochain sous la présidence effective du camarade Izaac, vice-Président de l'U.A.G. Tous les camarades de la Régionale sont donc invités à venir ce jour-là à cette Assemblée. Ils recevront en temps utile une convocation individuelle qui leur donnera tous renseignements complémentaires concernant le lieu de réunion, le prix du banquet ; etc.

### Groupement Régional de Bordeaux

La Régionale de Bordeaux tiendra son Assemblée annuelle cette année le dimanche 26 mars, sous la présidence du camarade Amblard Secrétaire Général de l'U.A.G. qui représentera le Bureau de l'Union.

Une convocation sera adressée ultérieurement aux membres de la Section, leur donnant tous renseignements complémentaires.

### Départementale de la Haute-Garonne

La Section de la Haute-Garonne tiendra sa réunion annuelle le dimanche 16 avril prochain. Le camarade Amblard, Secrétaire Général de l'U.A.G. a été désigné pour représenter le Bureau.

Les camarades de la Départementale recevront ultérieurement une circulaire leur donnant tous détails complémentaires.

### Départementale du Lot-et-Garonne

L'Assemblée annuelle de la Section du Lot-et-Garonne se tiendra le dimanche 26 mars prochain à Agen.

## AVIS DIVERS

A vendre : vélocar type « Cyclotourisme », très bon état, avec deux pneus neufs de rechange, prix à débattre.

S'adresser au camarade Joseph Pallier, 19, rue Thiers, Bellac (Haute-Vienne).

Belle maison bourgeoise à vendre à Villiers-le-Duc (Côte d'Or), comprenant 5 pièces au rez-de-chaussée, 3 chambres, 1 cabinet de toilette au premier. Eau sur évier et dans la cour à volonté. Couverture ardoises, grand grenier, cave, grandes dépendances, pouvant servir à éleveur ou rentier. Electricité.

2 jardins, 3 cours, garage, atelier, etc... Prix : 38.000 francs.

S'adresser à Mme Faure, propriétaire à Villiers-le-Duc (Côte d'Or).

A Lacotas, chez Ballans et Cie, 132, quai des Chartrons, Bordeaux (Gironde), fait offre de :

Grands vins de la Gironde, prêts pour la mise en bouteille, logés en fûts (chêne) de 55 litres environ, droits compris, au départ de Bordeaux. (S'adresser à M. Lacotas, 21, rue Argenterie, Montpellier, Hérault).

### Vins rouges :

Haut-Médoc, récolte 1936 .....	6 75 le litre
Château Pontus, Fronsac 1936 .....	7 » —
Château La Garelle, St-Emilion 1936 .....	7 » —
Château Bel-Air, Pomerol 1936 .....	8 75 —
Château Lagrange, grand crû classé St-Julien 1936 ..	9 » —

### Vins blancs :

Château Bonfond-Salignac 1936, liquoreux .....	6 50 —
Crû des Cabanes 1 <sup>res</sup> , Graves 1936 très melleux .....	7 50 —
Château de Tastes, 1 <sup>er</sup> crû, Ste-Croix-du-Mont 1936, très liquoreux .....	8 50 —
Château Montjoie-Preignac, Sauternes 1935, liquor.	9 50 —
Château Saint-Marc, Haut-Barsac 1935 .....	9 75 —

Vins de table. Vins vieux en fûts ou en bouteilles, région Bordeaux-Bergerac.

Demander prix-courant au camarade Simon Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

Echantillons gratuits sur demande.

Pour trousseaux, achats de toile et lingerie, notre camarade Petitdidier nous informe qu'il livrera, aux meilleures conditions, le beau linge des Vosges, garanti blanchi sur pré. Livraison franco, faite directement de l'Usine, sans aucun intermédiaire, 5 % d'es-compte. Demander échantillons.

S'adresser directement à M. Petitdidier, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).

Notre camarade Polette nous fait savoir que la Maison Walmya expédiera son vin d'origine par caisse de 8 bouteilles, au prix de 15 francs, franco domicile.

S'adresser au camarade Polette, 42, rue de Dantzig, Paris (15<sup>e</sup>).

Le camarade Léger présente les nouveaux postes T.S.F. automatiques. Plus de réglage, un bouton à pousser et le poste choisi est là. Essais au magasin, 86, rue Claude-Bernard.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Léger, 5, rue Rataud, Paris.

A vendre : parfait état, machine Underwood, écriture visible, au prix de 1.000 francs, port en plus.

S'adresser au camarade E. Lemée, 24, rue Chevalier, Montmorency (S.-et-O.).

Mme Rigaux serait désireuse d'être employée tous les après-midi, en qualité de Secrétaire, pour correspondance courante, auprès d'un de nos camarades.

S'adresser directement à Mme Marie Rigaux, 15, rue du Guide à Asnières (Seine).

## LISTE DE DONATEURS

M. Varin, Pau 20 fr. ; M. Bilbenet, Saint-Mandé 50 fr. ; M. Caldeville, Mulhouse 20 fr. ; M. Moreau François, Beaune (Côte-d'Or) 100 fr. ; Mme Portier, Paris 6 fr. ; M. l'Abbé Davarend, Porrentruy (Suisse) 100 fr. ; Mme Lemaire, Cambrai (Nord) 50 fr. ; Société Avignonnaise d'Electricité 100 fr. ; M. Aubert, Pantin (Seine) 20 fr. ; M. Conza, Marseille 50 fr. ; M. Delanne, 20 fr. ; M. Chabaud, 20 fr. ; Mme Brocq, Paris 10 fr. ; Mme P. Dieterlen, Hyères (Var) 25 fr. ; Mme Ferrand, Saint-Vinnemer 10 fr. ; Mme Condamin, Nice 6 fr. ; Mlle de Poulpiquet, Brest 20 fr. ; Mme Levy-Weiss, Paris 100 fr. ; Mmes Toudy et Chandieu, Colombes (Seine) 20 fr. ; M. Gobrecht, Clichy 40 fr. ; Etablissements Tottereau, Paris 50 fr. ; M. Germond, Paris (sur son allocation de combattant) : 600 fr. ; M. Romon, Cléon (Drôme) 30 fr. ; M. Dufour de Raymond, Paris 20 fr. ; Commune d'Argenton, Indre 90 fr. ; Ville de Chauny (Aisne) 45 fr. ; Ville de Vierzon (Cher) 250 fr.

## DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE

M. Thony, Ferrette (Haut-Rhin) 20 fr. ; Mme Fischer, Menton 10 fr. ; M. Gentilhomme, Bagnolet (Seine) 100 fr. ; Mme Michaud, Paris 20 fr. ; M. Simon Zagdoun, Le Caire (Egypte) 200 fr. ; Mme Denege, Paris 20 fr. ; M. A. Olivier, Levallois-Perret 50 fr. ; M. Foveau de Courmelles, Paris 100 fr. ; Mme Etève, Paris 20 fr. ; M. Charles Sura, Angoulême (Charente) 300 fr. ; Mme Ancelle, Paris 20 fr. ; Société des Fermes Françaises de Tunisie 100 fr. ; Lycée de Garçons, Toulon 100 fr.



## QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux d'effectuer un séjour dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de séjourner dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 25 mars le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom .....

Prénoms .....

Adresse (l'écrire lisiblement) .....

Combien de personnes vous accompagnent ? .....

AVIS IMPORTANT. — Le camarade pouvant emmener sa femme ou son guide, ses enfants mineurs, plus une personne, afin de faciliter la répartition, indiquer dans les lignes ci-dessous quelles sont les personnes qui, avec vous, bénéficieront du séjour, soit femme ou guide, enfants mineurs (mentionner filles ou garçons et donner l'âge) ; dire si une personne étrangère vous accompagnera.

Dans quelle station désirez-vous séjourner ? .....

Indiquer une autre station, au cas où celle que vous auriez choisie ne pourrait vous être accordée .....

Mentionner la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos (en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une autre période) .....

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le ..... 1939.

SIGNATURE

Tout questionnaire qui ne mentionnera pas des réponses exactes aux questions posées ci-dessus sera retourné à l'envoyeur.

Président d'Honneur  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République



Comité de Patronage

- |  |  |
|--|--|
| † M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper ;  |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;                 | Miss Winifred Holt ;   |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;              | Mme Léopold Kahn ;   |
| † M. le général Balfourier ;                                       | M. Krug ;  |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ;   | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;   |
| M. J. Ridgely-Carter ;   | Mme la maréchale Maunoury ;  |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;                       | M. Samuel Milbank ;  |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française ;                       | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;   |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;                               | M. Henry Paté, <i>Député</i> ;   |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ;                                       | † M <sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty ;   | M. le général Sainte-Claire-Deville ;  |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;                         | † M. Vallery-Radot.  |



